



AVIS PUBLIC

EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ par la soussignée, Que :

Lors de la séance ordinaire tenue le 3 novembre 2020, le conseil de la municipalité de Saint-Roch-Ouest a adopté le calendrier des séances du conseil pour l'année **2021**, conformément à l'article 148 du Code municipal. Voici les dates, les séances se tiendront les mardis et débuteront à 20 h.

- | | |
|-------------|---------------|
| ➤ 5 janvier | ➤ 6 juillet |
| ➤ 2 février | ➤ 10 août |
| ➤ 2 mars | ➤ 7 septembre |
| ➤ 6 avril | ➤ 5 octobre |
| ➤ 4 mai | ➤ 2 novembre |
| ➤ 1 juin | ➤ 7 décembre |

Séance spéciale sur le budget, **le mardi 14 décembre 2021.**

Les séances auront lieu à la mairie, au 270, Route 125.

DONNÉ à Saint-Roch-Ouest, ce 5^e jour du mois de novembre 2020.

Sherron Kollar,
Directrice générale et secrétaire-trésorière

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je, soussignée, **Sherron Kollar**, *directrice générale et secrétaire-trésorière* de la municipalité de Saint-Roch-Ouest, certifie sous mon serment d'office avoir publié l'avis public ci-haut mentionné, en affichant une copie à chacun des deux endroits désignés par le conseil, le jeudi 5 novembre 2020.

Signé à Saint-Roch-Ouest, ce 5^e jour du mois de novembre 2020.

Sherron Kollar,
Directrice générale et secrétaire-trésorière